

Territoires vécus... de la nostalgie

La carte des «Territoires vécus: organisation territoriale de l'emploi et des services» proposée par l'INSEE, la DATAR et l'INRA vient d'être actualisée à partir des données du Recensement général de population de 1999. Tout le monde connaît cette carte dans sa première édition de 1998, ou au moins le nouveau zonage des espaces à dominante urbaine ou rurale, basé sur les pôles d'emploi et les migrations domicile-travail, qu'elle visualise.

À quoi servent les zonages statistiques? À fabriquer des catégories spatiales, et si possible à les suivre dans leur évolution. Celles proposées dès 1994 par l'INSEE viennent à peine d'entrer dans les habitudes que les définitions en sont déjà corrigées. Inconstance, ou nostalgie?

En 1998, pour cartographier les données du RGP de 1990, il y avait sept catégories de communes, dont trois pour l'espace à dominante urbaine et quatre pour l'espace à dominante rurale. En 2002, pour les données du RGP de 1999, il n'y en a plus que six: rien de changé du côté de l'espace à dominante urbaine, dont les images restent comparables, mais disparition du «rural sous faible influence urbaine» et ses 8880 communes de 1990. En outre, la catégorie des pôles ruraux voit son seuil de définition abaissé (de 2000 à 1500 emplois au lieu de travail), et celle de leur périphérie voit au contraire son seuil s'élever, donc la catégorie se restreindre (passage du seuil de migrations alternantes vers le pôle rural de 20 à 40 %). Pourquoi ces ajustements, apparemment mineurs?

La France se périurbanise, encore et toujours. Ce constat, pour gênant qu'il soit pour les politiques publiques qui veulent contrer l'étalement urbain, est assez bien saisi par deux des catégories proposées. Les communes périurbaines et les communes multipolarisées font désormais 40,8 % du total des communes, rassemblent 21 % des habitants, et offrent 12,2 % des emplois. Or, la catégorie éliminée en 2002 est celle par laquelle le phénomène renouvelle son extension: le «rural sous faible influence urbaine» d'hier est le «multipolarisé» d'aujourd'hui, et le «périurbain» de demain. Ce qui pourrait être en marche, c'est la reconnaissance statistique d'une troisième catégorie de communes, ni urbaines, ni rurales, mais entre les deux, qui tend à concerner déjà sans doute près d'un tiers de la population et de la moitié des collectivités de base. Que faire?

Cette reconnaissance n'étant pas sur l'agenda politique, les concepteurs de l'image des territoires vécus ont fait un choix qui mérite d'être souligné. En reportant la catégorie disparue sur les

autres catégories de l'espace à dominante rurale, et en modifiant légèrement les définitions des trois catégories qui demeurent, ces concepteurs obtiennent les résultats suivants:

- le «rural isolé» passe de 10918 communes en 1990 à 16730 en 1999: en neuf ans, ce «rural isolé» (mais on a compris que cette catégorie à la définition résiduelle n'a plus le même contenu) a augmenté de 53 % en nombre de communes, 39 % en population, et 8,8 % en emplois! Un véritable tremblement de terre qui donne tout son poids au monde rural!

- les pôles ruraux passent de 335 en 1990 à 525 en 1999, mais là encore ce ne sont plus les mêmes. Là où l'on avait, en gros, affaire à des petites villes de plus de 5000 habitants (2000 emplois), seuil reconnu par ailleurs, on considère désormais, en gros, toutes les unités urbaines isolées de plus de 3750 habitants (1500 emplois). C.Q.F.D.: le rural est peut être plus rural, mais il est aussi plus structuré.

Ce toilettage statistique n'a que des avantages, reconnaissons-le. Il ne touche pas aux désormais très stratégiques aires urbaines (la loi SRU s'y réfère), donc il peut passer relativement inaperçu. Il renforce à bon compte le poids de la ruralité vraie, celle qui échappe à toute influence urbaine, qui pourra être reconnue au moment de certains arbitrages budgétaires et trouvera sa récompense dans une saine tempérance électorale. Il simplifie les catégories (six au lieu de sept), ce qui est à la mode depuis la «loi sur la simplification et le renforcement de l'intercommunalité», dont les acteurs apprécient tous les jours la simplicité... Enfin, il évite que l'on commence à reconnaître une catégorie d'espaces qu'aucun lobby d'élus ne défend encore. De plus, tout le monde sait que c'est dans ce «tiers espace» que le Front national fait ses meilleurs scores. Il ne manquerait plus que cette catégorie d'espace grossisse!

Quant au prochain recensement de la poussée périurbaine et à la prochaine carte des «territoires vécus», on trouvera bien une solution le moment venu pour demeurer dans la vision binaire qui nous rassure.— **Martin Vanier**

NDLR. *Mappemonde* a publié sur ce sujet dès 1997 un article de R. Brunet, «La ZPIU est morte, vive le ZAU!» (n° 3-1997 p. 18-21) qui notait: «L'espace rural est ainsi 'dominant'... les bons esprits, et les sénateurs, seront rassurés.»

Belin/Maison de la géographie

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays

Belin/Maison de la géographie éditeurs, Paris,

N° d'éditeur: 2797-01

Dépôt légal: 3^e trimestre 2003

Composition et mise en page: Maison de la géographie, Montpellier

Imprimé en France par IFC, 18390 Saint-Germain-du-Puy. Commission paritaire n° 3064 ADEP

N° d'imprimeur: 01/480

N° d'édition: 002923-01